

EN 15869-2:2019



NBN EN 15869-2:2019



Bateaux de navigation intérieure - Connexion au réseau électrique terrestre, courant triphasé 400 V, 125 A maximum, 50 Hz - Partie 2 : Unité terrestre, exigences supplémentaires

Valable à partir de 24-07-2019

Remplace NBN EN 15869-2:2010

ICS: 29.120.30, 47.020.60, 47.060, 93.140

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN 15869-2

Juin 2019

ICS 29.120.30; 47.020.60; 47.060; 93.140

Remplace EN 15869-2:2010

Version Française

**Bateaux de navigation intérieure - Connexion au réseau
électrique terrestre, courant triphasé 400 V, 125 A
maximum, 50 Hz - Partie 2 : Unité terrestre, exigences
supplémentaires**

Fahrzeuge der Binnenschifffahrt - Elektrischer
Landanschluss, Drehstrom 400 V, 50 Hz, bis 125 A -
Teil 2: Landseitiger Teil, zusätzliche Anforderungen

Inland navigation vessels - Electrical shore connection,
three phase current 400 V, 50 Hz, up to 125 A - Part 2:
On-shore unit, additional requirements

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 22 avril 2019.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	3
Introduction	4
1 Domaine d'application	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions.....	5
4 Exigences.....	6
4.1 Généralités.....	6
4.2 Éclairage	7
4.3 Exigences mécaniques et environnementales.....	7
4.4 Sécurité électrique.....	7
4.5 Instructions de service.....	7
4.6 Autres dispositions.....	8
5 Désignation.....	9
6 Marquage	9
Bibliographie	10

Figures

Figure 1 — Schéma fonctionnel d'un poste de ravitaillement en courant comportant une unité de liaison au réseau terrestre	6
--	----------

Avant-propos européen

Le présent document (EN 15869-2:2019) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 15 « Bateaux de navigation intérieure », dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en décembre 2019, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en décembre 2019.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l'EN 15869-2:2010.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission européenne et l'Association européenne de libre-échange.

Une liste de toutes les parties de la série EN 15869, publiée sous le titre général *Bateaux de navigation intérieure — Connexion au réseau électrique terrestre, courant triphasé 400 V, 125 A maximum, 50 Hz*, est disponible sur le site web du CEN-CENELEC.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes :

- l'intensité de service maximale a été portée à 125 A ;
- le titre de la norme a été modifié en conséquence ;
- le domaine d'application a été modifié ;
- les termes et définitions ont été déplacés dans la Partie 1 ;
- l'Article 4 a été renommé, il porte désormais le titre « Exigences », et il a été divisé en quatre paragraphes ;
- le paragraphe 4.5 « Instructions de service » a été ajouté et harmonisé avec les exigences de l'EN 16840 ;
- des exigences relatives à la documentation et aux instructions de service ont été ajoutées ;
- les figures ont été améliorées ;
- l'ancien Article 7 « Certificat de conformité du fabricant » a été supprimé ;
- des entrées de la Bibliographie ont été déplacées dans la Partie 1 de l'EN 15869.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

EN 15869-2:2019 (F)

Introduction

Les bateaux de navigation intérieure sont dotés de multiples consommateurs d'énergie électrique qui fonctionnent sur du 230 V ou du 400 V. Pendant la navigation, des groupes électrogènes actionnés par des moteurs diesel assurent en permanence l'alimentation en énergie électrique par le réseau de bord. Ces groupes électrogènes continuent à fonctionner lors du mouillage des bateaux, si une alimentation en énergie électrique adéquate n'est pas disponible à terre. Dans certains cas, ce fonctionnement des groupes électrogènes est source de nuisances sonores importantes tant pour l'équipage sur le bateau que pour les autres bateaux mouillant à côté et pour les habitants à terre. Les gaz d'échappement sont également une source de pollution.

Les connexions au réseau électrique terrestre spécifiées dans la présente Norme européenne permettent une alimentation en énergie électrique des bateaux à l'arrêt, supprimant ainsi la pollution sonore et par les gaz d'échappement. Cela suppose la disponibilité d'une connexion au réseau terrestre unifiée à l'échelle européenne, qui puisse être établie et déconnectée par l'équipage du bateau et, si possible, sans faire appel à du personnel à terre, dans tous les ports et postes de mouillage. La présente Norme européenne spécifie des exigences relatives à la sécurité électrique pour prévenir les dangers lors de l'établissement, de l'utilisation et de la coupure de la connexion au réseau terrestre.

En outre, il convient qu'un achat de courant sans paiement en espèces soit possible, idéalement via un système de paiement normalisé à l'échelle européenne.

1 Domaine d'application

Le présent document s'applique conjointement avec l'EN 15869-1 pour l'alimentation en énergie électrique de bateaux de navigation intérieure à l'arrêt.

Le présent document spécifie des exigences supplémentaires concernant l'unité terrestre de la connexion au réseau électrique terrestre.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 15869-1, *Bateaux de navigation intérieure — Connexion au réseau électrique terrestre, courant triphasé 400 V, 125 A maximum, 50 Hz — Partie 1 : Exigences générales.*

EN 60529, *Degrés de protection procurés par les enveloppes (code IP) (IEC 60529).*

HD 60364-7-730, *Installations électriques à basse tension — Partie 7-730 : Exigences pour les installations et emplacements spéciaux — Unités à terre des connexions au réseau électrique terrestre pour les bateaux de navigation intérieure.*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'EN 15869-1 s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- IEC Electropedia : disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/> ;
- ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>.